

Article SUNDEP-Bretagne
16 mars 2020



**Pour sauver des vies :
payer les cotisations maladies**

Lors de son allocution télévisée du jeudi 12 mars 2020, Emmanuel Macron invitait les employeurs à ne pas payer les cotisations en mars. Seront-elles reportées ou annulées ?

Dans tous les cas, il s'agit d'une erreur très grave.

Rappelons la situation avant le covid-19 : entre autres problèmes, les salarié.es des hôpitaux étaient déjà en sous-effectif, avec des conditions de travail dégradées et donc des soins qui ne sont plus assurés aussi bien qu'ils et elles le voudraient.

Des comités de mobilisations, des grèves existent à travers tout le pays dans différents services des hôpitaux, notamment aux urgences.

Toutefois, les services de soin étant assurés, ces mobilisations et grèves ne trouvent pas le même écho dans les médias et dans l'opinion public, qu'une grève des dockers, de la SNCF, de la RATP ou de celles et ceux qui travaillent dans les raffineries.

Et ces mobilisations n'ont pas été suffisamment prise au sérieux par les gouvernements successifs, et celui-là en particulier. Ceux qui empêchent les soignant.es d'aborder la crise qui s'annonce avec la sérénité nécessaire. Ils craignent, en effet, que les salaires ne soient toujours pas à la hauteur de la crise annoncée, à une période où nous allons en avoir besoin d'un grand nombre de soignant.es, tout en prenant en compte leur sécurité. (cf. émission d'arrêt sur images du 13 mars, ci-dessous)

Car, qu'est-ce qui finance les salaires des soignant.es ?

La ligne « cotisation maladie » que vous voyez apparaître sur votre fiche de paie.

Le problème est qu'on ne réfléchit jamais à ce que sont les cotisations sociales. Petit retour historique.

Les cotisations sociales ont été amenées à un taux unique suite à la libération, au sein du régime général de sécurité sociale – grande œuvre du mouvement ouvrier qui aura participé à la Résistance.

Les cotisations sociales ont ainsi été fixée à 28 % du salaire brut à la Libération.

C'est grâce à la cotisation maladie que les hôpitaux sont devenus des lieux de soins performants, avec des personnes compétentes et en sécurité économique, grâce à la création du statut de la fonction publique hospitalière.

Les cotisations ont progressé de manière pendant plusieurs décennies.

C'est notamment grâce à elles que, dans les années 60, on a pu financer un investissement colossal : la création des CHU. Avec ce que cela implique en terme d'infrastructure, de matériel de haute-technologie, de personnels, de rapprochement entre l'hôpital et l'université.

Pendant tout ce temps, le patronat a essayé d'attaquer la cotisation.

Puis, le salariés ont perdu la gestion des caisses de sécurité sociale par l'instauration du paritarisme dans les caisses de sécurité sociale par De Gaulle (qui permet au patronat de décider en trouvant un allié dans les syndicats ; ou au pire, en laissant l'État arbitrer s'il n'y a pas de compromis) contre les

élections sociales qui attribuaient plus de siège au représentants des salarié.es qu'au patronat. On est en 1967.

Puis, le taux de cotisation a été gelé 1979.

Il n'avait pourtant cessé de progresser jusqu'à atteindre 65 %.

Depuis, il n'a pas bougé.

Car désormais, c'est le patronat qui dicte notre vision des cotisations. C'est à dire un coût du travail.

Il s'en est exonéré. Plus on est proche du SMIC, moins il y a de cotisation. Un emploi aidé, veut surtout dire, que l'employeur est aidé : ces emplois n'ont pas de cotisation.

Il est temps de remettre le financement de la sécurité sociale au centre des débats. Et urgemment.

Nous appelons les délégués syndicaux, les élu.es des CSE, les salarié.es de manière général : faisons payer les cotisations du mois de mars, faisons augmenter les cotisations maladies.

Les cotisations payées sont versées immédiatement.

A terme rétablissons les cotisations partout où elles ont été exonérées. Rétablissons les taux de cotisation, comme s'ils avaient suivi leur progression depuis 1945.

Nous verrons que nous n'aurons aucun mal à financer la sécurité sociale, que nous maîtriserons à nouveau.

Quand aux travailleurs et indépendants, et aux employeurs de PME qui vont subir de plein fouet une crise économique, ils peuvent se poser cette question : pourquoi les cotisations de sécurité sociale vous semblent-elles plus légitimes à remettre en cause que votre endettement d'investissement auprès de la banque ?

Car, il vous faudra peut-être choisir si votre activité économique est plombée, à l'heure où nous allons avoir besoin d'un grand recrutement de soignant.es : sauver des vies ou enrichir les marchés financiers.

Pour compléter :

L'enjeu de la cotisation sociale, Editions du Croquant, Christine Jakse

Lecture politique d'une fiche de paie, Gaël Tanguy et Franck Lepage :

<https://www.youtube.com/watch?v=XzHJXpCclMU>

Coronavirus, on doit se préparer à l'ouragan. Emission d'Arrêt sur images en accès libre, avec notamment un neurologue membre du collectif inter-hôpitaux et le président de l'Association belge des syndicats de médecins. (13 mars 2020)

<https://www.arretsurimages.net/emissions/arret-sur-images/coronavirus-on-doit-se-preparer-a-louragan>

Proposition du sociologue du travail Bernard Friot de payer les cotisations plutôt que de rembourser les dettes d'investissement (13 mars 2020)

<https://www.youtube.com/watch?v=Z9HsnkMhfBc>